

MinARM DEND SNPC BCMN	<b>NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE « ETAT ANNUEL DES STOCKS ET DES MOUVEMENTS DE MATIERES NUCLEAIRES »</b>	<b>SNPC/BCMN/NDEC</b> Page : 1/5
--------------------------------	---	-------------------------------------

**Indiquer directement, sur le formulaire, les modifications éventuelles.**

<b>CADRE [A] – IDENTIFICATION DU DECLARANT</b>	
Pré-remplé par le <b>SNPC/BCMN</b> Contrôlé et éventuellement modifié par le <b>déclarant comptable</b>	
<i>Rubrique [1] – Numéro</i>	Numéro de quatre caractères attribué par la comptabilité centralisée qui identifie le déclarant.
<i>Rubrique [2] – Nom ou raison sociale</i>	Identifier sans ambiguïté le nom de la société ou de l'établissement. Dans le cas d'un laboratoire, préciser l'entité (université, CNRS....) dont relève le laboratoire. Si plusieurs laboratoires sont rattachés au même compte extérieur, préciser les noms et les sigles.
<i>Rubrique [3] – Adresse (site de détention)</i>	Cette rubrique doit comporter a minima un code postal et un nom de ville. Il s'agit de l'adresse de détention des matières nucléaires.
<i>Rubrique [4] – Nature de l'activité</i>	Correspond à l'usage et/ou l'activité pour lesquels les matières nucléaires sont utilisées. Si vous cochez la case « Autres activités », vous devez préciser la nature de l'activité.

<b>CADRE [B] – REPRESENTANT DESIGNE DECLARANT / MANDATAIRE SOCIAL OU DIRIGEANT</b>	
Pré-remplé par le <b>SNPC/BCMN</b> Contrôlé et éventuellement modifié par le <b>déclarant comptable</b>	
<i>Rubrique [1] – Nom</i>	Nom du représentant, ou, dans le cas d'une personne morale, de la personne qu'elle aura désignée pour la représenter (mandataire social, dirigeant ...). Le représentant désigné est le destinataire des courriers adressés par l'autorité.
<i>Rubrique [2] – Adresse</i>	Elle correspond à l'adresse à laquelle le courrier sera envoyé. Il peut s'agir par exemple de l'adresse du siège social.
<i>Rubrique [3]</i>	La déclaration doit être datée et signée.

<b>CADRE [C] – INTERLOCUTEUR A CONTACTER POUR LA DECLARATION</b>	
Pré-remplé par le <b>SNPC/BCMN</b> Contrôlé et éventuellement modifié par le <b>déclarant comptable</b>	
<i>Rubrique [1] – Nom</i>	Personne choisie par le représentant désigné comme l'interlocuteur à contacter pour les questions ayant trait à la déclaration. Par défaut, la personne contactée sera le représentant désigné (cf. Cadre [B]).
<i>Rubrique [2] – Adresse</i>	Elle correspond à l'adresse à laquelle le courrier sera envoyé. Il peut s'agir par exemple de l'adresse du siège social.
<i>Rubrique [3]</i>	La déclaration doit être datée et signée.

<b>CADRE [D] – PREPOSE A LA GARDE DES MATIERES NUCLEAIRES</b>	
Remplé par le <b>déclarant comptable</b>	
<i>Rubrique [1] – Nom</i>	Personne nommée par le déclarant. Une attestation de reconnaissance de responsabilité, liant l'employeur et le préposé, doit être signée et conservée par les deux parties.
<i>Rubrique [2] – Adresse</i>	Elle correspond à l'adresse à laquelle le courrier sera envoyé. Il peut s'agir par exemple de l'adresse du siège social.
<i>Rubrique [3]</i>	La déclaration doit être datée et signée.

MinARM DEND SNPC BCMN	<b>NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE « ETAT ANNUEL DES STOCKS ET DES MOUVEMENTS DE MATIERES NUCLEAIRES »</b>	<b>SNPC/BCMN/NDEC</b> Page : 2/5
--------------------------------	---	-------------------------------------

<b>CADRE [E] – DEMANDE DE FERMETURE</b>	
Renseigné par le <b>déclarant comptable</b>	
<i>Rubrique [1]- Stocks nuls</i>	Cocher la case OUI si les stocks que vous détenez en fin d'année sont nuls.
<i>Rubrique [2] – Demande de fermeture</i>	La fermeture est possible uniquement si vos <b>stocks sont nuls</b> (cf. Cadre [E] Rubrique [1]) et si vous avez cessé toute activité impliquant la détention de matières nucléaires.
<i>Rubrique [3] – Date de départ des matières nucléaires</i>	Si vous avez coché OUI au Cadre [E] Rubrique [1], indiquer la date de la cessation de l'activité impliquant la détention de matières nucléaires ou de la cession du dernier appareil (radiothérapie, gammagraphie ou de gammadensimétrie).
<i>Rubrique [4] – Destinataire final des matières nucléaires</i>	Si vous avez coché OUI au Cadre [E] Rubrique [1], préciser le libellé et l'adresse de l'entreprise vers laquelle les matières nucléaires ont été évacuées. Fournir les justificatifs techniques (attestation de reprise, certificat ...).

<b>CADRE [F] – DESCRIPTION DES MESURES PRISES AU TITRE DE LA PROTECTION PHYSIQUE</b>	
Pré-renseigné par le <b>SNPC/BCMN</b> Contrôlé et éventuellement modifié par le <b>déclarant comptable</b>	
<i>Rubrique [1]-Surveillance</i>	Cocher une des cases proposées ou à défaut renseigner la rubrique « Autre système ».
<i>Rubrique [2] – Protection</i>	Cocher une des cases proposées ou à défaut renseigner la rubrique « Autre système ».

<b>CADRE [G] – DESCRIPTION DES MESURES PRISES AU TITRE DU SUIVI PHYSIQUE</b>	
Renseigné par le <b>déclarant comptable</b>	
<b>Ce cadre est à compléter uniquement en cas d'évolution relativement à votre description de référence, que vous avez déjà dû renseigner dans votre déclaration initiale ou dans vos précédents états annuels.</b>	
En cas de manque de place dans les rubriques proposées, ci-dessous, ne pas hésiter à compléter les descriptions sur papier libre pour indiquer la totalité des informations.	
<b>Contrôles réalisés à la réception des matières nucléaires</b>	
<i>Rubrique [1]</i>	Cocher « oui » si des contrôles sont réalisés à la réception des matières nucléaires.
<i>Rubrique [2] – Document</i>	Si elle existe, indiquer la référence (identifiant – version – date) de la procédure ou de la consigne décrivant les dispositions mises en place pour assurer le suivi physique lors de la réception des matières nucléaires.
<i>Rubrique [3] – Description des contrôles réalisés</i>	Décrire les dispositions prises pour assurer le suivi des matières nucléaires à la réception : contrôle de la liste de colisage, dénombrement, identification, pesée, autre mesure... ; enregistrement de l'opération physique dans le registre du suivi physique : date, nature, expéditeur, localisation des matières, masse ; prise en compte dans le livre journal ; conservation des justificatifs techniques.
<b>Contrôles réalisés à l'expédition des matières nucléaires</b>	
<i>Rubrique [4]</i>	Cocher « oui » si des contrôles sont réalisés à l'expédition des matières nucléaires.
<i>Rubrique [5] – Document</i>	Si elle existe, indiquer la référence (identifiant – version – date) de la procédure ou de la consigne décrivant les dispositions mises en place pour assurer le suivi physique lors de l'expédition des matières nucléaires.

MinARM DEND SNPC BCMN	<b>NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE « ETAT ANNUEL DES STOCKS ET DES MOUVEMENTS DE MATIERES NUCLEAIRES »</b>	<b>SNPC/BCMN/NDEC</b> Page : 3/5
--------------------------------	---	-------------------------------------

**CADRE [G] – DESCRIPTION DES MESURES PRISES AU TITRE DU SUIVI PHYSIQUE**  
Renseigné par le **déclarant comptable**

<i>Rubrique [6] – Description des contrôles réalisés</i>	Décrire les dispositions prises pour assurer le suivi des matières nucléaires à l'expédition : identification des matières nucléaires expédiées, étiquetage, pesée, autre mesures, établissement de la liste de colisage ; enregistrement de l'opération physique dans le registre du suivi physique : date, nature, destinataire, masse ; prise en compte dans le livre journal ; conservation des justificatifs techniques.
--	---

**Enregistrement des mouvements de matières nucléaires (entrée / sortie)**

<i>Rubrique [7] – Application de suivi physique ou outil</i>	S'il existe, indiquer l'intitulé et/ou la référence de l'application ou de l'outil utilisé (identifiant – version – date) et les fonctionnalités de l'application : base de données, traitement de texte, autre ... ; mode d'enregistrement des données : par saisie, automatique... ; édition de la liste d'articles en stocks...
--	--

<i>Rubrique [8] – Enregistrement des opérations physiques</i>	Décrire les moyens et les mesures mises en place pour assurer le suivi physique : matériel/équipement utilisé, personnel impliqué ; registre contenant les informations associées aux opérations physiques réalisées sur les matières nucléaires : nature des mouvements de matières nucléaires (entrée, sortie, transformation, prise d'échantillon...), forme physico-chimique des matières, date, expéditeur ou destinataire, localisation ; conservation des données, documents et justificatifs techniques.
---	--

**Réalisation de l'inventaire physique annuel**

<i>Rubrique [9] – Document</i>	Si elle existe, indiquer la référence (identifiant – version – date) de la procédure ou de la consigne décrivant les dispositions mises en place pour assurer le suivi physique lors de la réalisation de l'inventaire physique annuel.
--------------------------------	---

<i>Rubrique [10] – Réalisation de l'inventaire physique annuel</i>	Décrire les mesures prises pour assurer la réalisation de l'inventaire physique annuel : recensement des matières nucléaires, contrôle de cohérence avec les données issues du registre de suivi physique, contrôles réalisés sur les articles : mesures (pesées, contrôles radiologiques...); régularisation des écarts identifiés ; Conservation des justificatifs techniques de l'inventaire physique annuel.
--	--

**CADRE [H] – DECLARATION DES STOCKS DE MATIERES NUCLEAIRES DETENUES AU 31 DECEMBRE 2025**  
Renseigné par le **déclarant comptable**

**Cadre obligatoire** si vous avez répondu NON aux questions du Cadre [E].  
Ne pas hésiter à dupliquer ce cadre pour indiquer la totalité des stocks.

<i>Rubrique [1] – Catégorie de la matière nucléaire détenue</i>	Cocher une ou plusieurs cases.
---	--------------------------------

<i>Rubrique [2] – Stock</i>	Le stock considéré est la masse de matière nucléaire, détenue au 31 décembre 2025. L'unité utilisée est le gramme. Cocher la case « Nul » si le stock était nul au 31 décembre 2025.
-----------------------------	--

<i>Rubrique [3] – Masse (U235)</i>	Pour l'uranium enrichi uniquement, préciser la masse totale de l'uranium 235. L'unité utilisée est le gramme.
------------------------------------	---

MinARM DEND SNPC BCMN	<b>NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE « ETAT ANNUEL DES STOCKS ET DES MOUVEMENTS DE MATIERES NUCLEAIRES »</b>	<b>SNPC/BCMN/NDEC</b> Page : 4/5
--------------------------------	---	-------------------------------------

<i>Rubrique [4] – Type de matériels, n° de série, n° d'identification, forme physico-chimique</i>	Préciser la forme physico-chimique de la matière ou le type d'articles (appareils de gammagraphie, collimateurs, gammadensimètre, alcyon...). S'il s'agit d'articles de gammagraphie de gammadensimétrie ou de radiothérapie, reporter vous en page 5 pour préciser les types d'appareils et leurs numéros.
<i>Rubrique [5] – Nombre d'articles</i>	Préciser le nombre d'articles, appareils,...
<i>Rubrique [6] – Masse par article</i>	Indiquer la masse de matières nucléaires (par article), à défaut indiquer qu'il s'agit d'une masse brute.
<i>Rubrique [7] – Code contrôle</i>	Pour chaque matière nucléaire indiquer si connu le code contrôle lié à un accord international.
<i>Rubrique [8] – Matière irradiée</i>	Indiquer si la matière nucléaire est irradiée (> 1Gy/heure).

**CADRE [I] – DECLARATION DES VARIATIONS DE STOCKS DE MATIERES NUCLEAIRES DE L'ANNEE 2025**

Renseigné par le **déclarant comptable**

**Cadre obligatoire** sauf s'il n'y a eu aucune variation de stock et/ou de transfert de matières nucléaires.  
Ne pas hésiter à dupliquer ce cadre pour indiquer la totalité des variations de stocks ou de fournir tout document équivalent, reprenant les informations demandées (extraction d'un fichier de suivi par exemple).

<i>Rubrique [1] – Type de mouvements</i>	<p>Cocher une des cases.</p> <p>Un transfert est défini comme un mouvement de matières nucléaires qui implique un <b>transfert de responsabilité dans la garde des matières nucléaires</b>. Un mouvement de matière nucléaire qui ne se traduit pas par un transfert de la responsabilité de la détention de la matière concernée n'entraîne pas de variation de stock (cf. Article 14-I de l'arrêté du 27 décembre 2022).</p>																				
<i>Rubrique [2] – Date</i>	Correspond à la date du mouvement.																				
<i>Rubrique [3] – Correspondant</i>	Indiquer la référence de la zone comptable ou du compte déclarant de la comptabilité centralisée des matières nucléaires si connue, ou à défaut, l'identité et l' <u>adresse</u> de l'entreprise ayant expédié ou reçu la matière.																				
<i>Rubrique [4] – Catégorie de la matière nucléaire</i>	<p>Préciser la catégorie des matières détenues :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr style="background-color: yellow;"> <th colspan="2" style="text-align: center;">Catégorie de matières nucléaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Plutonium</td><td></td></tr> <tr><td>Uranium enrichi à 20 % et plus en <sup>235</sup>U</td><td></td></tr> <tr><td>Uranium enrichi à moins de 20 % en <sup>235</sup>U</td><td></td></tr> <tr><td>Uranium 233</td><td></td></tr> <tr><td>Uranium naturel</td><td></td></tr> <tr><td>Uranium appauvri</td><td></td></tr> <tr><td>Thorium *</td><td></td></tr> <tr><td>Lithium enrichi en lithium 6</td><td style="text-align: right;"><i>A déclarer uniquement pour</i></td></tr> <tr><td>Tritium **</td><td style="text-align: right;"><i>l'autorisation de catégorie 4</i></td></tr> </tbody> </table> <p>* : à l'exclusion des alliages contenant moins de 5 % en masse de thorium ** : à l'exclusion des peintures radioluminescentes</p>	Catégorie de matières nucléaires		Plutonium		Uranium enrichi à 20 % et plus en <sup>235</sup> U		Uranium enrichi à moins de 20 % en <sup>235</sup> U		Uranium 233		Uranium naturel		Uranium appauvri		Thorium *		Lithium enrichi en lithium 6	<i>A déclarer uniquement pour</i>	Tritium **	<i>l'autorisation de catégorie 4</i>
Catégorie de matières nucléaires																					
Plutonium																					
Uranium enrichi à 20 % et plus en <sup>235</sup> U																					
Uranium enrichi à moins de 20 % en <sup>235</sup> U																					
Uranium 233																					
Uranium naturel																					
Uranium appauvri																					
Thorium *																					
Lithium enrichi en lithium 6	<i>A déclarer uniquement pour</i>																				
Tritium **	<i>l'autorisation de catégorie 4</i>																				

MinARM DEND SNPC BCMN	<b>NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE « ETAT ANNUEL DES STOCKS ET DES MOUVEMENTS DE MATIERES NUCLEAIRES »</b>	<b>SNPC/BCMN/NDEC</b> Page : 5/5
--------------------------------	---	-------------------------------------

**CADRE [I] – DECLARATION DES VARIATIONS DE STOCKS DE MATIERES NUCLEAIRES DE L'ANNEE 2025**

Renseigné par le **déclarant comptable**

<i>Rubrique [5] – Type de matériels, n° série</i>	Préciser la forme physico-chimique de la matière ou le type d'articles (appareils de gammagraphie, collimateurs, gammadensimètre, Alcyon...). S'il s'agit d'articles de gammagraphie de gammadensimétrie ou de radiothérapie, préciser les types d'appareils et leurs numéros.
<i>Rubrique [6] – Nombre d'articles</i>	Préciser le nombre d'articles, appareils,..., concernés par le transfert.
<i>Rubrique [7] – Masse de matières nucléaires</i>	Préciser la masse totale de matières nucléaires. L'unité utilisée est le gramme.
<i>Rubrique [8] – Masse (U235)</i>	Pour l'uranium enrichi uniquement, préciser la masse totale de l'uranium 235. L'unité utilisée est le gramme.
<i>Rubrique [9] – Code contrôle</i>	Pour chaque matière nucléaire indiquer si connu le code contrôle lié à un accord international.
<i>Rubrique [10] – Matière irradiée</i>	Indiquer si la matière nucléaire est irradiée (> 1Gy/heure).

**CADRE [J] – DECLARATION DES STOCKS D'URANIUM APPAUVRI PATRIMONIAUX ET DETENUS AU 31 DECEMBRE 2025**

Renseigné par le **déclarant comptable**

**Rubrique spécifique aux activités de gammagraphie de gammadensimétrie ou de radiothérapie (page 5/5) :** cette rubrique permet de lister la totalité des articles du stock patrimonial et du stock détenu au 31/12 de l'année. Ne pas hésiter à dupliquer ce cadre pour indiquer la totalité des articles concernés.

<i>Rubrique [1] – Liste d'article en stock</i>	Lister l'ensemble des articles de gammagraphie, de gammadensimétrie ou de radiothérapie vous appartenant ainsi que ceux, qui ne vous appartiennent pas, mais que vous détenez au 31/12 de l'année (indiquer dans ce cas qui est le propriétaire). Préciser les types d'appareils, leurs numéros de série ou d'identification Cegelec (ex : CMA/B160 ou GAM 80/1127).
<i>Rubrique [2] – Masse Uranium appauvri (g)</i>	Masse unitaire associée à l'article listé, exprimée en gramme
<i>Rubrique [3] – Articles du stock patrimonial</i>	Indiquer en regard de chaque article listé, si ce dernier vous appartient, quelque soit sa localisation au 31/12.
<i>Rubrique [4] – Article détenu au 31/12</i>	Indiquer en regard de chaque article listé, si vous déteniez ce dernier au 31/12, même si cet article ne vous appartient pas.
<i>Rubrique [5] – Quantité maximale. prévue</i>	Indiquer en regard de chaque article listé, les prévisions concernant le stock patrimonial pour la fin d'année 2026.
<i>Rubrique [6] – Total des stocks patrimoniaux</i>	Sommer les masses des articles listés vous appartenant (stock patrimonial) au 31/12.
<i>Rubrique [7] – Total des stocks détenus au 31/12</i>	Sommer les masses des articles listés, que vous déteniez (stock détenu) au 31/12.